



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 29 JUILLET 2023

Affaire n° 14 - 20230729

Correction d'erreurs relatives à l'orthographe et aux libellés des noms des voies publique et des voies privées ouvertes à la circulation publique

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

31 juillet 2023

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-neuf juillet à neuf heures cinquante-trois, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Patricia Lossy, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Gilles Henriot

Date de convocation

le 21 juillet 2023

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Charles Emile Gonthier par Bernard Picardo, Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jean Richard Lebon par Sylvie Leichnig, Catherine Turpin par Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Jean-Pierre Georger par Mansour Zarif, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Véronique Fontaine par Sylvie Jean-Baptiste, Jean-Philippe Smith par Doris Técher, Evelyne Robert par Augustine Romano, Régine Blard par Jack Gence, Josian Soubaya Soundrom par Dominique Gonthier, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Monique Bénard par Gilles Henriot

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 14
- absents : 2

Étaient absentes :

Nadège Schneeberger, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 14 - 20230729

Correction d'erreurs relatives à l'orthographe et aux libellés des noms des voies publique et des voies privées ouvertes à la circulation publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 169 de la loi 3 DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification de l'action publique locale), consacrant depuis février 2022 la compétence au conseil municipal pour procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation publique,

Vu le rapport n° 14 -20230729 présenté au Conseil Municipal du 29 juillet 2023,

Considérant que certaines de ces voies affichent des erreurs d'orthographe relatives au nom commun et nom propre et que d'autres nécessitent une mise à jour des libellés signalétiques (rue, impasse, allée, chemin...) qui ne sont plus conformes à la réalité du terrain,

Considérant que la dénomination d'une voie a pour principe de rendre hommage à la mémoire des personnalités qui ont marqué leur quartier, leur ville, leur nation et de faciliter la localisation d'une adresse (rapidité d'intervention des services d'urgence, efficacité de l'acheminement du courrier, des colis, des prestations de services à domicile, navigation GPS, déploiement des réseaux),

Le Conseil Municipal,
réuni le samedi 29 juillet 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité,

Article 1 de rectifier les anomalies relatives au nom commun et nom propre et de régulariser les libellés signalétiques (rue, impasse, allée, chemin...) qui ne sont plus conformes à la réalité du terrain :

Listing des voies concernées

Date des délibérations de dénomination des voies	Erreurs d'orthographe	Rectifications de l'orthographe
28/09/94	Impasse de l'Ozeille	Impasse de l'Oseille
06/11/85	Impasse Bouvet de LOSIER	Impasse Bouvet de LOZIER (Explorateur 1706 -1788)
06/11/85	Rue Charles BEAUDELAIRE	Rue Charles BAUDELAIRE (Poète 1821-1867)
06/11/85	Impasse Ambroise VOLARD	Impasse Ambroise VOLLARD (Marchand d'Art 1866-1939)
06/11/85	Rue des Fushias	Rue des Fuchsias
15/10/97	Rue Jean DE FOS DU RAU	Rue Jean DEFOS DU RAU (Géographe 1914-1994)
	Rue Henri de MONTERLAND	Rue Henry de MONTHERLANT (Romancier 1895-1972)
	Frère SCUBILLION	Frère SCUBILION (1797-1867)
	Rue Alexandre FLEMMING	Rue Alexander FLEMING (Médecin 1881-1955)
06/11/85	Rue Georges SAND	Rue George SAND (Romancière 1804-1876)
	Impasse des Gréviléas	Impasse des Grévilléas
04/11/87	Ruelle Georges BRASSENS	Impasse Georges BRASSENS (Chanteur 1921-1981)
Date des délibérations de dénomination des voies	Libellés signalétiques actuels	Libellés signalétiques rectifiés en fonction de la réalité du terrain
	Chemin du Géranium	Route des Géraniums
06/11/85	Rue Monseigneur de BEAUMONT	Impasse Monseigneur de BEAUMONT (1703-1781)

Article 2 En vertu des articles L. 2122-21 et L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,